



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE**

-----  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
-----

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE**  
-----

**Programme de Lutte Antiérosive**  
-----

**Unité de Gestion**  
-----

*(PLAE-V 2019 – 2021\_ BMZ financement N° 2016 69 035)*

**Avis d'Appel à Manifestation d'intérêt**

Pour l'élaboration des plans d'aménagement forestier et de gestion, structuration et renforcement de capacités des Comités de Gestion des Forêts Communales instaurées

pour les 06 Communes d'intervention du PLAE V

Campagne 2020/2021

Sites : Régions Betsiboka, Boeny et DIANA  
-----

**Lancé le 28 septembre 2020**

1. Le Programme de Lutte Antiérosive (PLAE) est un projet du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche - MAEP cofinancé par la République Fédérale d'Allemagne à travers la banque allemande pour le développement (KfW). L'installation de forêts communales et de reboisements villageois individuels fait partis des objectifs du PLAE V dans les Régions de Boeny, Betsiboka et DIANA. Le PLAE V intervient au niveau de 06 Communes Rurales à savoir : Mahatsinjo et Andriba - District Maevatanana, Marosakoa et Ankazomborona - District Marovoay et Antsakoamanondro et Maherivaratra - District Ambanja. Il vise l'installation de Forêts Communales (FC) d'une taille de 1 200ha, la Mise en défens de 1 320ha, les travaux de lutte antiérosive (LAE) d'au moins 265ha, le reboisement individuel (RVI) d'au moins 1 140ha, l'Agroforesterie (AF) sur 2 100ha et le Pâturage Amélioré (PA) sur au moins 1 155ha.
2. Les principaux objectifs de la prestation demandée consistent à conceptualiser et élaborer le Plan d'Aménagement Forestier (PAF) et le Plan de Gestion Forestière (PGF) ainsi que de structurer, institutionnaliser, composer et renforcer les capacités des Comités de Gestion y afférents à travers les Structures Locales de Concertation (SLC) existantes pour chaque Commune d'intervention du programme sous la supervision du PLAE V.
3. Peuvent répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt les bureaux d'études, les groupements de consultants, les ONG et les associations disposant les qualifications suivantes :
  - spécialisé en foresterie et/ou en aménagement du territoire et/ou en environnement ;
  - Disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans les domaines de l'élaboration de plans d'aménagement forestier ;
  - Expériences antérieures similaires souhaitées ;
  - Etre en règle vis-à-vis de l'administration (NIF, STAT...)
4. La durée de prestation est estimée à soixante (60) jours calendaires à partir de la date de signature du contrat.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires sur demande écrite à l'adresse électronique suivante : [plae.uc@gmail.com](mailto:plae.uc@gmail.com) avant le 08 octobre 2020.



6. Les consultants intéressés peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire. Un consultant sera sélectionné selon les Règles de la KfW pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays en développement.
7. Les consultants éligibles intéressés sont invités à manifester leur intérêt en fournissant les documents suivants : (i) lettre de manifestation d'intérêt ; (ii) copies NIF et STAT ou certificat d'immatriculation ONG ou Récépissé de déclaration d'Association ; (iii) identification (raison sociale, adresse, n° de téléphone, adresse email...) et présentation de l'entité avec ses domaines de compétences et ses expériences ; (iv) références en missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique (en mentionnant l'objet de chaque mission, du pays de réalisation, le client ou bailleur, le montant contracté, la période et la durée d'exécution et en annexe les copies de page de garde et page de signature du contrat , les certifications de bonne fin et les Curriculum vitae des personnels clés ) ; (v) la déclaration d'engagement de la KfW (qui peut être obtenue sur demande à l'adresse mail suivante : [plae.uc@gmail.com](mailto:plae.uc@gmail.com) ) .
8. Les manifestations d'intérêt devront être déposées ou envoyées à l'Unité de Gestion du Programme de Lutte Antiérosive V, Lot II N 53 AF, Analamahitsy Tanàna, Antananarivo (101) au plus tard le lundi **12 octobre 2020** à **16H00** (heure locale) et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'élaboration du PAF et PGF** ».
9. Une liste restreinte de cinq à huit consultants sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du PLAE V d'inclure celui-ci dans la liste restreinte.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. J. K.', with a horizontal line underneath.